# CONDITIONS D'UTILISATION - SERVICES DE PAIEMENT DEPUIS LE VÉHICULE (IN-CAR PAYMENT)

# 1.CHAMP D'APPLICATION ET DESCRIPTION DES SERVICES DE PAIEMENT DEPUIS LE VÉHICULE (IN-CAR PAYMENT)

# 1.1. Champ d'application des présentes conditions générales d'utilisation / parties contractantes

Les présentes conditions d'utilisation régissent la fourniture des services de paiement depuis le véhicule (« paiement depuis le véhicule », « In-car Payment ») à l'utilisateur (« vous »). Le paiement depuis le véhicule est fourni par Kia Connect GmbH, société enregistrée sous le numéro HRB 112541, dont l'adresse est : Theodor-Heuss-Allee 11, D-60486 Francfort-sur-le-Main, Allemagne, courriel : info@kia-connect.eu (« Kia », « nous », « notre », « nos ») aux utilisateurs des services (« utilisateur » ou « vous »).

#### **1.2.** Description des services de paiement depuis le véhicule

Les services de paiement depuis le véhicule vous permettent de régler simplement vos articles et prestations depuis votre véhicule. Les biens et/ou services mis à disposition via les services de paiement du véhicule sont fournis par des commerçants tiers (« commerçant ») qui ne dépendent pas de Kia.

Les services de paiement depuis le véhicule facilitent le paiement des biens et/ou services acquis auprès desdites tierces parties en vous permettant d'utiliser les données de paiement que vous avez enregistrées dans Kia Pay.

Pour pouvoir utiliser les services de paiement depuis le véhicule, vous devez au préalable avoir effectué le processus d'inscription tel que décrit ci-après (cf. chapitre 2).

# 1.3. Rôle de Kia et des commerçants

Le contrat concernant les biens et/ou services (par ex. l'achat d'un ticket de stationnement) est directement conclu entre le commerçant et vous. Les services de paiement depuis le véhicule vous permettent (exclusivement) de trouver les commerçants et leurs offres respectives. Pour régler votre achat auprès du commerçant de votre choix, il vous suffit ensuite de lancer la procédure de paiement avec le mode de paiement préféré que vous avez enregistré dans Kia Pay. Kia n'est en aucun cas une des parties du contrat conclu entre ledit commerçant et vous. Kia ne fournit pas les biens et/ou services que vous commandez auprès du commerçant et n'est pas impliquée dans le processus de paiement. Le traitement effectif du paiement est effectué par le fournisseur de services de paiement dudit commerçant.

## **1.4.** Disponibilité des services de paiement depuis le véhicule

Les services de paiement depuis le véhicule sont actuellement disponibles uniquement si vous résidez dans l'un des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Moldavie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie et Royaume-Uni.

## 2.CONDITIONS REQUISES POUR L'UTILISATION DES SERVICES DE PAIEMENT DEPUIS LE VÉHICULE

### 2.1. Conditions requises générales

Pour pouvoir utiliser les services de paiement depuis le véhicule, vous devez d'abord avoir :

- un abonnement Kia Connect en cours de validité,
- un compte Kia Pay valide,
- souscrit avec succès aux services de paiement depuis le véhicule comme décrit au chapitre 2.2 ci-après).

#### **2.2.** Inscription aux services de paiement depuis le véhicule

Pour pouvoir utiliser les services de paiement depuis le véhicule, vous devez d'abord vous y inscrire dans l'application Kia Connect. Pour que votre inscription soit effective, vous devez nécessairement avoir accepté les conditions générales d'utilisation des services de paiement depuis le véhicule (les présentes conditions d'utilisation) ainsi que celles d'au moins un des commerçants (par ex. Parkopedia Ltd., un fournisseur de prestations de stationnement) via l'application Kia Connect.

En cliquant sur « Confirmer » à la fin du processus d'inscription aux services de paiement depuis le véhicule dans l'application Kia Connect, vous envoyez le formulaire d'inscription et concluez un contrat : (i) entre Kia et vous pour l'utilisation des services de paiement depuis le véhicule ; (ii) entre vous et les commerçants respectifs (par ex. Parkopedia Ltd.) pour l'utilisation des services desdits commerçants (pour plus d'informations, veuillez prendre connaissance des conditions générales d'utilisation respectives desdits commerçants - pour Parkopedia Ltd., par ex. : https://www.parkopedia.com/terms-and-conditions/). La conclusion d'un tel contrat comme spécifié aux points (i) et (ii) n'est pas implicite.

À la fin du processus d'inscription (ou ultérieurement dans les paramètres des services de paiement depuis le véhicule), vous avez la possibilité de définir un code PIN, qui devra alors être saisi dans le véhicule avant la conclusion de toute transaction afin de garantir que vous êtes bien la personne à l'origine de ladite transaction ou que seules les personnes autorisées ayant le code PIN peuvent conclure une transaction en votre nom.

# 2.3. Associer un véhicule aux services de paiement depuis le véhicule

Les services de paiement depuis le véhicule doivent impérativement être associés à chaque véhicule dans lequel ils vont être utilisés. C'est une nécessité car vous avez la possibilité d'associer plus d'un véhicule à votre compte Kia Connect et il se peut que vous ne souhaitiez utiliser les services de paiement depuis le véhicule qu'à certains d'entre eux.

Lorsque vous associez les services de paiement depuis le véhicule à un véhicule donné, il vous faudra saisir des informations supplémentaires requises pour l'utilisation de services spécifiques. Ainsi, par exemple, il vous sera demandé de saisir le numéro et le pays d'immatriculation du véhicule afin de permettre aux commerçants (tels que les exploitants de zones de stationnement, par ex.) d'identifier votre véhicule et de l'associer à la transaction correspondante (par ex. une période de stationnement).

# **2.4.** Sélectionner un mode de paiement dans Kia Pay

Pour pouvoir utiliser les services de paiement depuis le véhicule, vous devez au préalable avoir sélectionné un mode de paiement dans votre compte Kia Pay. Ce mode de paiement sera utilisé pour payer les biens et/ou prestations avec les services de paiement depuis le véhicule. Si vous n'avez pas encore enregistré de mode de paiement dans Kia Pay, vous serez alors automatiquement redirigé vers le processus d'enregistrement de Kia Pay et/ou le processus d'ajout d'un mode de paiement dans Kia Pay. Pour plus d'informations, veuillez consulter les conditions générales d'utilisation de Kia Pay.

### 2.5. Ajouter un ou plusieurs commerçants aux services de paiement depuis le véhicule

Avant la conclusion de toute transaction auprès d'un commerçant (par ex. l'achat d'un ticket de stationnement, le paiement de péages, etc.), vous devez au préalable avoir associé ledit commerçant à votre compte des services de paiement depuis le véhicule. Le premier commerçant y sera enregistré au cours du processus d'inscription aux services de paiement depuis le véhicule (cf. chapitre 2.2 ci-avant). Vous pouvez ajouter d'autres commerçants ultérieurement lorsqu'ils seront disponibles. Au cours de ce processus, il vous sera demandé d'accepter les conditions générales d'utilisation desdits commerçants et de prendre connaissance de leurs notices de confidentialité respectives. Cela s'avère nécessaire, car les biens et/ou services que vous acquérez sont fournis dans le cadre d'une relation contractuelle directe entre le commerçant concerné et vous (cf. chapitre 3 ci-après).

# 3.UTILISATION DES SERVICES DE PAIEMENT DEPUIS LE VÉHICULE, RELATION AVEC LE COMMERÇANT, PROCESSUS DE PAIEMENT ET FACTURATION

# 3.1. Rôle de Kia et du commerçant

Les services de paiement depuis le véhicule sont uniquement destinés à faciliter la conclusion du contrat avec le commerçant et vous permettent de lui fournir aisément les données de paiement.

Le contrat qui définit la fourniture des biens et/ou services est directement conclu entre le commerçant et vous. Il est soumis aux conditions générales d'utilisation et à la politique de confidentialité dudit commerçant pour les biens et/ou services concernés.

Le commerçant est également tenu : (i) de vous fournir les biens et/ou services que vous avez acquis, (ii) de vous fournir la facture correspondant auxdits biens et/ou services, et (iii) d'effectuer la transaction de tout paiement dû en

débitant le montant correspondant du mode de paiement que vous avez spécifié en sélectionnant les données de paiement que vous avez enregistrées dans Kia Pay (cf. chapitre 2.4).

Pour pouvoir ajouter de nouveaux commerçants (que Kia peut parfois mettre à votre disposition - par ex. Parkopedia) aux services de paiement depuis le véhicule, vous devez d'abord accepter toutes les conditions générales d'utilisation et politiques de confidentialité que le commerçant vous a communiquées. Ces dernières s'appliquent et vous seront fournies au cours du processus d'association de votre compte avec ledit commerçant (cf. chapitre 2.5 ciavant).

# 3.2. Effectuer un achat via les services de paiement depuis le véhicule

Lorsque les services de paiement depuis votre véhicule sont disponibles, le message correspondant s'affiche à l'écran de l'unité centrale de votre véhicule. Ainsi, par exemple, le système de navigation embarqué affichera automatiquement la possibilité d'utiliser les services de paiement depuis votre véhicule pour acheter un ticket de stationnement lorsque ledit système de navigation a pour destination une place de stationnement pour laquelle un commerçant travaillant en coopération avec Kia propose des tickets de stationnement via les services de paiement depuis votre véhicule. L'ordre d'affichage des biens et/ou services disponibles sera défini en fonction de leur distance respective au véhicule. S'il arrivait que leurs distances respectives soient égales, ils seraient alors affiché par ordre alphabétique.

Cliquez sur les biens et/ou services proposés pour obtenir des détails sur ces derniers ainsi que des informations relatives aux possibilités d'achat, les conditions de paiement et toute autre information pertinente pour l'achat des biens et/ou services respectifs. En appuyant sur « Payer », vous faites parvenir au commerçant une offre contraignante afin de conclure un contrat d'achat avec lui. Le contrat prend effet lorsque ledit commerçant accepte votre offre.

Les informations qui s'affichent à l'écran tout au long de ce processus sont fournies par les commerçants respectifs. Pour toute question les concernant, veuillez les contacter.

#### 3.3. Paiement des achats réalisés via les services de paiement depuis le véhicule

Le traitement du paiement relève de la responsabilité exclusive du commerçant et de son fournisseur de services de paiement. Le paiement est effectué par le biais d'une « transaction initiée par le commerçant ». Cela signifie que, lorsque vous utilisez les services de paiement depuis le véhicule, vous (en tant que consommateur final et étant la personne payant l'achat des biens et/ou services) communiquez plusieurs fois votre intention de payer les biens et/ou services respectifs du commerçant. Le traitement effectif du paiement (l'autorisation correspondante incluse) est exclusivement effectué par le commerçant et son fournisseur de services de paiement.

Afin de permettre au commerçant d'effectuer la transaction de paiement des biens et/ou services que vous avez commandés via les services de paiement depuis le véhicule, nous transmettons au commerçant les données requises pour débiter le mode de paiement que vous avez sélectionné à cette fin dans Kia Pay (cf. chapitre 2.4). Cela signifie que le jeton (token) du mode de paiement enregistré dans Kia Pay sera transmis au commerçant (pour plus d'informations, veuillez consulter les conditions d'utilisation de Kia Pay). Chaque commerçant est libre de choisir son fournisseur de services de paiement. Kia n'a aucune relation contractuelle avec les fournisseurs de services de paiement respectifs des commerçants et n'est en aucun cas impliqué dans le processus de paiement en tant que tel (excepté pour transmettre au commerçant le jeton du mode de paiement que vous avez sélectionné).

En fonction du mode de paiement sélectionné et des systèmes de protection antifraude du fournisseur de services de paiement du commerçant, il se peut que vous ayez à confirmer le paiement. Il peut ainsi arriver, par exemple, que vous ayez à fournir le code CVV/CVC de la carte de crédit concernée (valeur de vérification de la carte/code) au fournisseur de services de paiement du commerçant ou que vous ayez à autoriser le paiement dans l'application bancaire de votre téléphone portable. Comme Kia n'a aucune relation contractuelle avec ledit fournisseur de services de paiement, Kia est dans l'impossibilité de fournir quelque assistance que ce soit relative au paiement. En cas de difficulté ou pour toute question relative aux autorisations de paiement, veuillez contacter le commerçant concerné ou votre banque.

#### **3.4.** Facturation

Les factures des biens et/ou services acquis via les services de paiement depuis le véhicule sont directement émises par le commerçant correspondant. Le fait de vous fournir une facture adéquate relève de la responsabilité exclusive du commerçant. Dans un souci de confort, dans l'application Kia Connect, Kia peut vous proposer un aperçu des transactions que vous avez conclues avec un commerçant donné.

#### 4.COMBIEN COÛTENT LES SERVICES DE PAIEMENT DEPUIS LE VÉHICULE ?

En tant qu'utilisateur, les services de paiement depuis le véhicule sont gratuits pour vous.

Tous les frais inhérents à l'acquisition des biens et/ou services que vous avez achetés via les services de paiement depuis le véhicule sont déterminés par les commerçants respectifs et sont régis par leurs conditions d'utilisation respectives.

Veuillez noter que des frais peuvent également être facturés par l'entité émettrice de votre carte de crédit pour la fourniture et l'utilisation de ladite carte. Ceux-ci relèvent des accords d'utilisation que vous avez convenus avec ladite entité émettrice.

## 5.VOS OBLIGATIONS EN TANT QU'UTILISATEUR, INDEMNISATION

- **5.1.** Il est strictement interdit de se servir des services de paiement depuis le véhicule à des fins frauduleuses, illicites ou abusives ou de quelque manière que ce soit qui n'est pas décrite dans les présentes conditions d'utilisation ou tout autre support que nous vous aurions fourni ou bien encore d'une manière qui influe sur la fourniture des services de paiement depuis le véhicule avec vous ou avec nos autres clients.
- **5.2.** Vous vous engagez à ne pas utiliser de manière malveillante ou abusive, ni à faire ou ne pas faire d'action susceptible de nuire à nos activités opérationnelles, services, réputation, collaborateurs ou nos équipements et installations. En cas d'utilisation abusive, de manière intentionnelle ou par négligence, d'abus, d'action ou d'inaction préjudiciable de votre part, y compris la fourniture de contenu illégal, vous vous engagez à nous indemniser, nous défendre et nous exclure de tous les coûts et dépenses (y compris tous les frais de justice et les honoraires d'avocat d'un montant légal), pertes, dommages et toute autre responsabilité qui découlent ou sont liés à une réclamation ou à une demande d'un tiers formulée à notre encontre et qui résulte, en tout ou en partie, de votre utilisation ou mauvaise utilisation ou de vos actions ou de votre inaction. Il n'y a aucun droit d'indemnisation lorsque l'utilisateur n'est pas responsable de l'infraction.

# **5.3.** Usage interdit de la fonction de paiement par des tiers

Vous ne devez pas communiquer à des tiers le code PIN que vous avez défini pour autoriser les paiements via les services de paiement depuis le véhicule (cf. section 2.2 ci-avant) ou tout autre identifiant d'accès aux services de paiement depuis le véhicule, excepté si la ou lesdites personnes sont des représentants que vous avez autorisés et qui agissent en votre nom, qui se sont engagées à ne pas divulguer vos identifiants d'accès/code PIN à tout autre tiers non autorisé.

Vous êtes tenu de protéger votre compte Kia Connect, les services de paiement depuis le véhicule et les données de votre compte bancaire/carte de crédit contre tout accès illicite par des tiers. Vous êtes tenu de veiller à ce qu'aucun tiers non autorisé ne puisse vous voir saisir vos données lorsque vous utilisez la fonction de paiement. Kia n'est en aucun cas responsable des dommages causés par un ou des tiers qui auraient obtenu et utiliseraient vos identifiants d'accès ou les données de votre carte de crédit du fait de votre négligence.

# 6.MODÉRATION D'INFORMATIONS, MESURES CONTRE LES CONTENUS ILLICITES ET LES ABUS, SYSTÈME INTERNE DE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS ET PLAINTES

**6.1.** Kia n'est pas tenue de contrôler les données que vous, les commerçants ou tout autre tiers nous avez fournies, ni d'enquêter activement sur les circonstances qui indiquent qu'un contenu n'est pas conforme à la législation en vigueur ou enfreint les droits de tiers ou les présentes conditions d'utilisation (« **contenu illicite** »). Kia se réserve cependant le droit d'examiner les données que vous, les commerçants ou tout autre tiers nous avez librement fournies, de votre/leur propre initiative et à votre/leur entière discrétion, et de prendre d'autres mesures afin d'identifier et de supprimer un contenu illicite ou de prendre les mesures nécessaires à votre encontre ou celle du tiers afin d'être en conformité avec la législation en vigueur. Kia se sert de différents procédés et outils pour détecter et modérer les informations illicites, y compris des systèmes de filtrage automatique et des vérifications manuelles. En outre, Kia fournit un mécanisme de notification et d'action (« **mécanisme de notification et d'action** ») afin d'effectuer les signalements de contenus illicites en vertu de l'art. 16 du règlement (UE) 2022/2065 sur les services numériques (« **DSA** », « **Digital Services Act** »).

- **6.2.** Kia est notamment habilitée à supprimer tout contenu de tiers, en tout ou en partie, ou de reporter ou de ne pas publier de tels contenus s'il existe des indications concrètes que ces derniers représentent des contenus illicites. Dans de tels cas, Kia peut également suspendre temporairement ou bloquer définitivement l'utilisation des services de paiement depuis le véhicule pour vous ou tout autre tiers concerné. En décidant de la mesure appropriée, Kia prend en compte vos intérêts légitimes ainsi que ceux des autres tiers respectifs, notamment si vous ou le ou lesdits tiers êtes responsables de l'infraction. Si Kia met en place l'une des mesures susmentionnées, (i) Kia vous informera ou informera le/s tiers des mesures prises et de tout recours légal auquel vous ou le/s tiers pourriez avoir droit en vertu de l'art. 17 du DSA; et (ii) vous aurez la possibilité de faire appel de la décision de Kia dans le cadre du système interne de traitement des réclamations et plaintes (« **système interne de traitement des plaintes** ») fourni par Kia pendant une période d'au moins six mois suivant la décision.
- 6.3. S'il s'avérait que vous ou le/s tiers fournissent de manière récurrente des contenus illicites, alors, après vous en avoir averti ou avoir averti le/tiers concerné/s, Kia suspendra la fourniture des services de paiement depuis le véhicule pour vous ou le/s tiers pour une période raisonnable en vertu de l'art. 23 du DSA. Il en sera de même, si vous ou le/s tiers envoyez de façon récurrente des messages via notre mécanisme de notification et d'action ou des plaintes via notre système de traitement interne des plaintes et que ces dernières s'avèrent manifestement infondées. Que vous ou le/s tiers envoyiez de façon récurrente des messages via notre mécanisme de notification et d'action ou des plaintes via notre système de traitement interne des plaintes et que ces dernières s'avèrent manifestement infondées, Kia fonde sa décision de suspension et sa durée au cas par cas, de manière opportune, diligente et objective. De telles circonstances comprennent au minimum : (i) le nombre absolu d'éléments contenant des contenus manifestement illicites ou des messages ou plaintes manifestement sans fondement, soumis dans un délai donné ; (ii) leur proportion relative par rapport au nombre total d'éléments d'informations fournis ou de messages envoyés dans un délai donné ; (iii) la gravité des abus, y compris la nature du contenu illicite, et de leurs conséquences ; et (iv) votre intention ou celle du/des tiers, lorsqu'il est possible de la déterminer.

#### 7.MODIFICATIONS DES PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION

Kia vous soumettra une proposition de modification des présentes conditions d'utilisation en les affichant sur l'écran des services de paiement depuis le véhicule au plus tard deux mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions d'utilisation annoncées. Les nouvelles conditions d'utilisation n'entrent en vigueur que lorsque vous les acceptez en cliquant sur le bouton « J'accepte » correspondant dans l'application Kia Connect.

Si vous n'acceptez pas les amendements faits aux nouvelles conditions d'utilisation, nous nous réservons le droit de résilier le contrat d'utilisation des services de paiement depuis le véhicule dès la prise d'effet des nouvelles conditions d'utilisation ou à tout moment ultérieur.

# **8.CONDITIONS D'UTILISATION ET RÉSILIATION**

# **8.1.** Prise d'effet du contrat et des conditions d'utilisation

Le présent accord est effectif dès votre première inscription aux services de paiement depuis le véhicule (cf. chapitre 2.2). Il expire automatiquement à la fin de de votre contrat d'utilisation de Kia Connect, sauf s'il est terminé plus tôt comme stipulé dans ce chapitre.

# 8.2. Résiliation

Vous pouvez résilier à tout moment l'accord concernant la fourniture et l'utilisation des services avec un préavis de 6 semaines avec effet à la fin du trimestre civil.

Si vous n'acceptez pas un des amendements faits aux présentes conditions d'utilisation, Kia se réserve le droit de résilier ledit contrat d'utilisation, cf. chapitre 7.

Les droits légaux de résiliation et notamment le droit de résilier le contrat pour un motif valable n'est pas affecté. Kia considère notamment le fait d'enfreindre vos obligations en tant qu'utilisateur, telles que définies au chapitre 6, comme étant un motif valable de résiliation.

# 9.RESPONSABILITÉ

En cas de dommages, la responsabilité de Kia est limitée aux dommages prévisibles typiques pour un tel contrat, quelle que soit la base légale (notamment en cas de retard, de défauts ou d'autres manquements aux obligations).

Cette limitation de responsabilité ne s'applique pas à Kia en cas de faute intentionnelle ou d'une négligence grave, pour les caractéristiques garanties, les atteintes à la vie, au corps ou à la santé ou en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits.

# 10.SERVICE CLIENTÈLE, DEMANDES RELATIVES À LA PROTECTION DES DONNÉES, RÉCLAMATIONS ET PLAINTES

10.1. Si vous avez des questions ou des réclamations, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

Kia Connect GmbH

Courriel: info@kia-connect.eu

Adresse postale: Kia Connect GmbH, Theodor-Heuss-Allee 11, 60486 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Pour toute assistance clientèle, veuillez utiliser notre formulaire de demande de contact : https://connect.kia.com/eu/customer-support/contact-form.

# **10.2.** Demandes relatives à la protection des données

Pour plus d'informations relatives à la protection des données et sur la manière dont nous collectons et traitons les données personnelles dans le cadre de la fourniture des services, veuillez vous reporter à notre notice de confidentialité des services de paiement depuis le véhicule, disponible sur notre site Web : https://connect.kia.com/eu/downloads.

#### 10.3. Résolution des litiges en ligne

La Commission européenne met à disposition un site Web pour la résolution en ligne des litiges. Ce site a pour finalité d'aider les consommateurs et les commerçants à résoudre leurs litiges de manière extrajudiciaire et est disponible sous le lien : http://ec.europa.eu/consumers/odr/.

Kia ne participe pas et n'est pas obligée de participer à une procédure alternative de résolution de litige devant une entité de résolution alternative des litiges pour les consommateurs.

#### 10.4. Résolution extrajudiciaire des litiges

Si les décisions de Kia stipulées au chapitre 6 s'appliquent à vous, vous avez le droit de choisir tout organisme de résolution alternative des litiges certifié en vertu de l'art. 21 du DSA afin de résoudre les litiges relatifs à ces décisions, y compris les réclamations et plaintes, qui n'ont pas été résolues via le système interne de résolution des plaintes défini au chapitre 6.2. Kia s'engagera de bonne foi à résoudre le litige avec l'organisme de résolution alternative des litiges que vous avez choisi. Kia peut cependant refuser de résoudre un litige avec ledit organisme de résolution alternative des litiges, si un litige a déjà été résolu qui portait sur les mêmes informations et avec les mêmes motifs de contenus présumés illicites ou incompatibles. Ledit organisme de résolution alternative des litiges ne peut en aucun cas vous ou nous imposer de résoudre de façon contraignante un litige.

#### 11.DIVERS

- **11.1.** Tous les accords conclus entre Kia et vous sont conclus dans la langue locale. Vous pouvez télécharger le texte de l'accord conclu entre Kia et vous (les présentes conditions d'utilisation) sous le lien suivant : https://connect.kia.com/eu/downloads.
- **11.2.** Les présentes conditions d'utilisation constituent l'intégralité de l'accord relatif à l'utilisation des services de paiement depuis le véhicule entre les différentes parties et remplacent tous les accords antérieurs, écrits ou oraux, ayant trait à l'utilisation desdits services. Les présentes conditions d'utilisation complètent les conditions d'utilisation de Kia Connect et de Kia Pay et prévalent en cas de litige.

- **11.3.** Toute condition divergente, contradictoire ou complémentaire de l'utilisateur ne pourra être considérée comme étant conforme à l'utilisation desdits services que si nous les avons explicitement acceptées par écrit au préalable.
- **11.4.** Toutes les modifications et tous les ajouts aux conditions d'utilisation ainsi que les notifications nécessaires à leur exécution requièrent la forme écrite (y compris courriel, fax et confirmation écrite dans l'application Kia Connect) pour être valables. Une demande de dérogation à cette exigence de communication par écrit ne pourra être reçue que sous forme écrite.
- **11.5.** Nous avons le droit de céder nos droits et obligations dans le cadre de cet accord, en tout ou partie, à un autre prestataire de services, à condition de vous le communiquer avec un préavis de six semaines. Dans ce cas, vous avez le droit de résilier le contrat dans un délai d'un mois après réception de la notification écrite prenant effet au moment de la cession prévue du contrat à la société qui succède à Kia dans le contrat. Nous vous informerons expressément de ce droit de résiliation dans notre notification écrite.

Afin d'éviter toute ambiguïté, ce droit ne porte aucun préjudice à votre droit de résilier à tout moment les conditions d'utilisation et, par conséquent, le droit d'utiliser les services de paiement depuis le véhicule, comme stipulé au chapitre 8.

Dernière mise à jour : 5 septembre 2024